

OPTIONS



SUPPLÉMENT MINES ÉNERGIE N° 631 NOVEMBRE 2017

4^{ème} PAQUET ÉNERGIE

Faire place nette à la concurrence
et au marché

ÉGA PRO

Violences faites aux femmes
au travail

SOMMAIRE

OPTIONS N°631 / NOVEMBRE 2017

3 ÉLECTIONS CS ENEDIS
Conseil de surveillance Enedis

4 FONCTIONS SUPPORT
A la recherche de l'optimisation

5 DOSSIER 4^{ÈME} PAQUET ÉNERGIE
Faire place nette à la concurrence et au marché



10 TARIFS RÉGLEMENTÉS
Tarifs réglementés remis en cause

12 MON OEIL EN RÉGION
Ufict - CGT 34 : du syndicalisme sur mesure

13 4 X 20 ANS
Histoire d'avenir

16 ÉGA PRO
Chez nous aussi y en a marre

Ont participé à ce numéro

Claire Bordenave, Philippe Franchelli, Marie-Agnès Combesque, Philippe Lattaud, Marc Wojtowicz, Jean-Paul Rignac, Valérie Goncalves, Claire de Pascale, Benjamin Ordon, Eric Thiebaut

Ufict-CGT Mines-Energie
263, rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex
ufict@ufict.fnme-cgt.fr
www.energiect-cgt.fr

Rédacteur en chef : Jean-Paul Rignac
Conception graphique : Juliette Amariat
Maquettiste : Corinne Colombie

Dépôt légal : 2^{ème} trimestre 2001 - Bobigny
Commission paritaire n°0112S08090 du 18 janvier 2007

Photogravure et impression :
SIEP
Zone d'Activités - 77590 Bois-Le-Roi

ÉDITORIAL

A l'occasion de la Conférence sur le climat (COP 23), l'ONG Oxfam alertait les nations sur le fait que 23,5 millions de personnes ont été contraintes de fuir leur foyer en 2016 à la suite de catastrophes naturelles. D'ici la fin du siècle, ce sont plus d'un milliard de personnes qui pourraient être concernées.



Photo N. Durepaire

La bataille du climat n'est pas encore perdue mais elle est bien mal engagée. Les objectifs pris en 2015 lors de l'accord de Paris n'ont pas été tenus : seulement un tiers du chemin est tracé soit une hausse de 3°C des températures à la fin du siècle, bien loin de l'objectif de 1,5°C.

En France, le gouvernement a reconnu que l'objectif de 50 % de nucléaire dans la production d'électricité à l'horizon 2025 était inatteignable, sauf à augmenter considérablement les émissions de gaz à effet de serre. Dans ce moment de lucidité, il serait temps de reconnaître également l'aberration des privatisations envisagées dans notre secteur comme pour l'hydraulique, et il y a lieu aussi de refuser la fin des tarifs réglementés voulue dans le 4^{ème} paquet européen. Après l'annonce des USA de sortir de l'accord de Paris, la France, avec la banque mondiale, a décidé d'un nouveau sommet sur le climat le 12 décembre prochain à Paris. Il devrait permettre d'enclencher « de nouvelles actions pour le climat, notamment sur le plan financier ». Espérons qu'en plein scandale des « paradise papers », ce soit l'occasion de prendre une autre trajectoire en matière de répartition des richesses.

« LE CLIMAT UNE BATAILLE DE LONGUE HALEINE ! »

Valérie Goncalves
Membre du bureau Ufict

CONSEIL DE SURVEILLANCE ENEDIS

TROIS ADMINISTRATEURS CGT

Retour sur un vote stratégique en matière de politique industrielle

Du 5 au 12 octobre 2017, les salariés du service commun Enedis-GRDF et ceux des fonctions centrales élisaient les administrateurs salariés au conseil de surveillance d'Enedis par vote électronique. La CGT reste en tête avec un score de 49,5% et conserve 3 administra-

teurs sur 5. Voter pour des représentants salariés CGT, c'est défendre un modèle économique et des garanties sociales. En 2014, les élus CGT, par leurs interventions dans les IRP, obtenaient la réaffectation de 100 millions d'euros supplémentaires sur les investissements réseaux. En 2017, ils obtiennent une réorientation des objectifs du plan moyen terme concernant le maintien de la présence territoriale de l'entreprise, ses effectifs, la reconnaissance professionnelle des salariés.

Durant les cinq années écoulées, la CGT a milité pour le maintien du modèle actuel : un service public national de la distribution d'électricité qui assure un équilibre entre la rétribution du groupe EDF et la garantie des intérêts du distributeur, de ses salariés et des usagers. La CGT s'est par exemple opposée aux remontées exorbitantes de dividendes à la maison mère au détriment des ressources nécessaires aux secteurs techniques d'Enedis.

Face à la libéralisation du marché de l'énergie, qui se poursuit avec l'arrivée du 4^{ème} paquet énergétique (voir dossier), la CGT propose un projet industriel et social assurant une haute qualité de service et garantissant la

pérennité du modèle actuel pour l'ensemble des usagers. C'est à l'Etat, actionnaire majoritaire, de réécrire le contrat de service public, actuellement en renégociation avec Enedis.

Un avenir à assurer

Les métiers se transforment, les salariés ne doivent pas être oubliés. L'arrivée du numérique permet d'engager une négociation d'entreprise sur de nouveaux métiers. La CGT, à l'origine de cette négociation, les valorisera en lien avec l'activité professionnelle au quotidien et les

interfaces inter-métiers. Et comme il ne doit pas y avoir de progrès industriel sans progrès social, une juste répartition des richesses doit revenir au monde du travail sur le plan des salaires et des taux de promotion, mais également avec une trajectoire ambitieuse en faveur de l'emploi.

La CGT se réjouit bien naturellement du score obtenu, près de 50% des votants lui ont apporté leur confiance. Néanmoins, seulement un peu plus d'un salarié sur deux a voté. Notre organisation doit donc continuer à

souligner ce qui se joue dans ces élections, car le Conseil de surveillance est l'instance de gouvernance d'Enedis. Certes, l'éloignement des décisions ne favorise pas ce vote, au contraire des élections pour les IRP plus en proximité. Cependant, du lien quotidien que les syndiqués et militants CGT et Ufict-CGT entretiennent avec les salariés doit surgir la compréhension qu'une telle élection est aussi le relais de leurs aspirations au travail. ■

Résultats des élections 2017 au conseil de surveillance

CGT	49,5%
CFE - CGC	23%
CFDT	16,5%
FO	11%

A LA RECHERCHE DE L'OPTIMISATION

Gros plan sur une réorganisation des fonctions Support au CEA dans le cadre de la campagne nationale Ufict.

Si le syndicalisme ne s'occupe pas suffisamment des fonctions Support, les directions s'y intéressent quant à elles de près. Considérés comme des secteurs où des gains de productivité, ou simplement des économies, sont possibles, les services comptabilité, achats... font l'objet de tenta-

tives de réorganisation, voire d'externalisation. Après plusieurs plans relativement destructeurs et peu efficaces dans l'organisation du travail touchant ces secteurs, la Direction du CEA prétend innover en lançant une démarche « concertée avec les salariés ». Dénommée Mission d'Optimisation de la Performance des Processus (MOPP), la démarche prend appui sur un constat aisément partagé : les salariés croulent sous de multiples contraintes administratives, de reporting en procédures, à tel point que le travail s'en trouve souvent empêché et que la démotivation gagne.

L'un des objectifs affichés est de rattacher chaque ligne fonctionnelle à une seule direction, sous entendant que pour maîtriser et contrôler les processus support, il faut les soumettre à une hiérarchie unique, en dehors de toute direction opérationnelle. Dès lors, les représentants CGT du personnel au Comité National (l'équivalent d'un CCE, mais élu au suffrage direct) portent une première controverse : le travail des fonctions Support est pourvu d'un sens encore prégnant dans la motivation des salariés, à savoir : le service rendu aux fonctions opérationnelles. Les couper de ces dernières éloigne la prestation de l'utilisateur et amoindrit

un important facteur de motivation.

L'efficacité d'abord

Une seconde controverse apparaît autour du terme « efficacité », très présent dans MOPP alors que les élus CGT attendent qu'on leur parle efficacité, tant les salariés y sont attachés. Selon des universitaires en sciences de gestion, « l'efficacité est une composante importante de la mesure de la performance. C'est l'optimisation de la consommation des ressources utilisées dans la production d'un résultat ».

Comment mesure-t-on cette efficacité ? « A partir de rapports entre les résultats obtenus et les ressources utilisées ». Pourquoi la distinguer de l'efficacité et de la pertinence ? Parce que « l'efficacité vise à vérifier si les résultats obtenus sont en ligne avec les objectifs fixés ».

Quant à la pertinence, elle « vise à procurer les moyens suffisants pour atteindre les objectifs fixés ».

L'efficacité n'a donc rien à voir avec ce que les salariés et les usagers attendent. La question se pose désormais, à partir de ces premières controverses, d'aller à la rencontre des salariés des fonctions

Support. Le rôle du syndicalisme n'est-il pas de les aider à porter, dans les réunions de concertation, des réflexions de nature à préserver l'intérêt et le sens de leur travail ? Nul doute que le questionnaire à destination des salariés des fonctions Support et d'Appui débattu actuellement à l'Ufict, procurera un point de départ pour de nouvelles discussions avec la direction du CEA. D'ores et déjà il semblerait qu'elle abandonne l'idée de rattacher chaque ligne fonctionnelle à une direction. Une première victoire ? ■

**Des moyens suffisants
pour atteindre
les objectifs fixés**

FAIRE PLACE NETTE À LA CONCURRENCE ET AU MARCHÉ



La libéralisation du secteur de l'énergie, voulue par la Commission européenne, entre dans une nouvelle et ultime étape avec le « 4^{ème} paquet » énergie en cours de discussion à Bruxelles et Strasbourg.

Syndicats, ONG, et quelques trop rares parlementaires européens s'élèvent contre cette politique destructrice. Ce dossier dresse un état des lieux et explique les enjeux.

L'ESSENTIEL DU 4^{ÈME} PAQUET ÉNERGIE

Emplois supprimés, tarifs réglementés et péréquation tarifaire menacés, sécurité d'approvisionnement fragilisée, l'énergie est confisquée aux Etats et aux citoyens. Le rouleau compresseur libéral de la Commission européenne achève de laminer le service public de l'énergie.

Is'agit de réinventer notre économie [...] C'est un changement de paradigme. Nous voulons passer de systèmes centralisés de production d'énergie utilisant des combustibles fossiles vers une structure plus décentralisée, sans carbone, démocratisée, diversifiée, numérisée et disruptive » déclarait Maros Sefcovic, vice-président de la Commission Européenne, chargé de l'Union de l'Energie, en février 2017, quelques semaines après la présentation du projet intitulé « Une énergie propre pour tous les Européens » ou « 4^{ème} paquet énergie ».

Ce projet suscite peu de réaction chez les députés français au Parlement européen, alors même que son contenu achève d'uniformiser sans ménagement les systèmes énergétiques des 28 états membres. Mais, en mettant en avant la lutte contre le réchauffement climatique et les objectifs de l'accord de Paris, la Commission Européenne s'abrite derrière des motifs plutôt consensuels.

Le 4^{ème} paquet énergie ambitieuse d'ici 2030 de réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990 ; d'atteindre un mix énergétique dont 50% de l'électricité et 27% de l'énergie totale seront renouvelables ; de diminuer de 30% l'énergie consommée. La transition vers une énergie propre aboutirait à la création de 900 000 emplois sur 10 ans grâce à un point de croissance annuelle du Produit intérieur brut (PIB). Ce point de PIB résulterait, entre autre, des politiques de transformation

de la recherche et de l'innovation en débouchés industriels. Maros Sefcovic, qui présentait ce projet à la presse le 30 novembre 2016, évoquait « Un beau cadeau de Noël ». Mais pour qui au juste le cadeau ?

Des milliers d'emplois menacés

Avec ce 4^{ème} paquet, la Commission Européenne ajoute une étape décisive à sa politique de dérèglementation du secteur énergétique, en s'attaquant cette fois aux tarifs réglementés de vente (TRV) et à l'égalité de traitement en vigueur en France, en déplaçant à un niveau supranational la sécurité d'approvisionnement et, en omettant d'aborder le volet social lié au démantèlement des filières historiques. Que deviennent les 140 000 salariés des Industries Electriques et Gazieres (IEG) avec ce projet qui menace directement leur travail et le modèle social de 1946 ? En effet, les parcs de production d'électricité et les réseaux vont

évoluer vers des structures dont la priorité ne sera ni le service public ni la cohésion territoriale et sociétale.

Le marché peut-il assurer la sécurité d'approvisionnement ?

Pour le transport d'électricité, la Commission prétend imposer une dissociation entre la gestion des infrastructures

physiques et l'exploitation du système électrique, et confier à terme la mission d'exploitation à un ou plusieurs opérateurs européens en lieu et place des 34 gestionnaires de réseau actuels. Elle entend affaiblir les prérogatives des états membres en octroyant

Que deviennent les 140 000 salariés des Industries Electriques et Gazieres ?

davantage de pouvoirs aux grandes régions européennes, via la création de centres opérationnels régionaux. Ils décideront de la gestion de l'équilibre offre/demande, tout en laissant aux gestionnaires de réseaux de transport leurs responsabilités en cas de blackout.

Pour RTE, en France, l'éclatement potentiel de l'entreprise est en jeu, avec à la clef la suppression de milliers d'emplois statutaire, qui pourraient être transférés à un niveau supranational. Sont également en jeu les emplois dans les parcs de production centralisée des 28, dans les réseaux de distribution et dans les équipes de commercialisation des fournisseurs.

Autre sujet majeur d'inquiétude pour les états

membres, la sécurité d'approvisionnement.

Actuellement, le marché intérieur de l'électricité repose sur la fluidité des échanges grâce aux réseaux transfrontaliers, et sur

un signal de prix révélant en temps réel pénuries, surcapacités et congestions. Le prix est également censé délivrer un signal de long terme pour déclencher les investissements nécessaires dans les actifs de production.

Avec l'essor des énergies renouvelables subventionnées et la baisse de la demande liée à la moindre activité économique depuis la crise de 2008, le prix de l'électricité sur les marchés de gros s'est effondré. Les centrales à cycle combiné au gaz naturel fonctionnent à perte et près de 20 GW en Europe ferment ou sont mis sous cocon* (soit l'équivalent de tout le parc électrique de la Belgique), sans parvenir, à ce stade, à faire remonter les prix de gros.

Quelle sécurité d'approvisionnement ?

En conséquence, plusieurs états membres, inquiets du niveau de sécurité d'approvisionnement qu'ils peuvent garantir à leurs consommateurs, mettent en place des dispositifs correctifs tels les mécanismes de capacité, pour garantir que les capacités nécessaires seront toujours prêtes à fonctionner (surtout en période de pointe et même si l'on ne fait appel à elles que peu de temps chaque année). En France, ce mécanisme est en place depuis le 1^{er} janvier 2017. Le 4^{ème} paquet prend acte de ces initiatives mais à contrecœur. La Commission les veut temporaires (autant dire qu'aucun investissement ne sera décidé sur la base d'une valeur qui pourra être remise en cause tous les ans) et définies à une échelle supranationale.

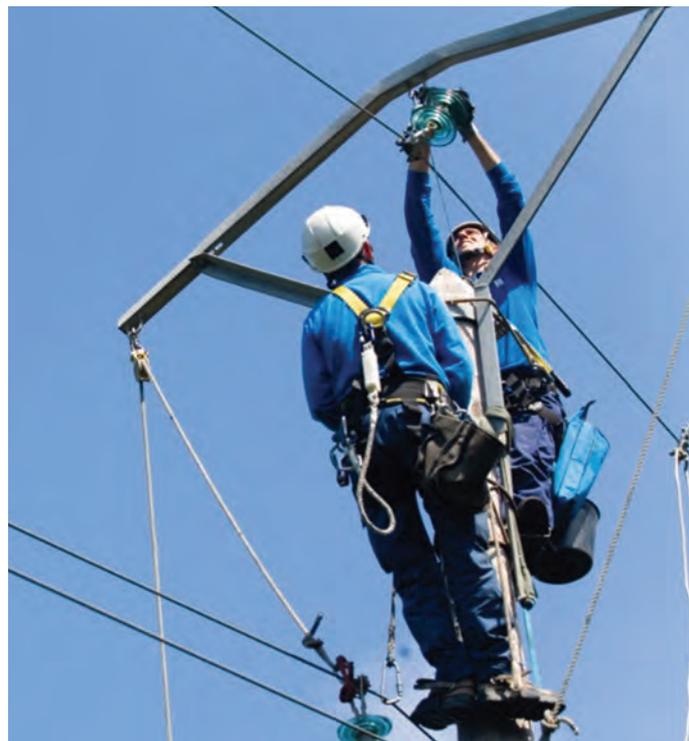
En clair, le consommateur français verra son besoin en électricité garanti par des moyens de production en partie situés dans un autre état membre. Et cette électricité sera acheminée via des interconnexions qui devront représenter 15% de la puissance installée de

chaque pays, quel qu'en soit le coût et le besoin réel. Les revenus liés à ces interconnexions (400 millions d'euros pour RTE en 2016) pourront être confisqués afin de financer les interconnexions de pays moins bien dotés. Ils ne bénéficieront donc plus, au travers d'une baisse du coût d'acheminement, aux consommateurs qui les ont financés.

A l'échelle supra nationale également, l'Agence de Coopération des Régulateurs d'Énergie (ACER) deviendra un régulateur européen doté de pouvoirs opérationnels. Deux décisions qui placent les entreprises et les consommateurs dans une situation d'impuissance croissante face aux choix ultralibéraux de la Commission Européenne.



photo DR



© Philippe Marini / photothèque EDF

Pour les organisations syndicales, pas d'autre choix que le lobbying

Le 4^{ème} paquet est en cours d'examen par les députés membres de la commission Industrie, Technologie, Recherche, Energie (ITRE) du Parlement, avant discussion en séance plénière début 2018. Aucun des sept rapporteurs désignés n'est français et la défense du modèle de service public semble bien compromise. Ce 4^{ème} paquet, copieux morceau de 5 000 pages bien technocratiques, reste d'une appropriation difficile.

Depuis le 30 novembre 2016, la CGT a conduit son analyse et fait valoir ses positions au travers des fédérations européennes de syndicats (IndustriAll, EPSU et ETUC). En mai 2017, elle propose une initiative intersyndicale ; en juillet, la FNME-CGT, la CFE-énergies, et FNEM-FO décident une intervention commune auprès de députés européens membres de la Commission ITRE, dont 9 députés français. Début octobre, aucun d'entre eux n'avait répondu aux courriers de l'intersyndicale, rejointe par la FCE-CFDT.

Parallèlement, depuis juillet, la FNME-CGT déploie son analyse auprès des militants en région et diffuse largement un matériel de communication. Le 11 octobre, le député européen français Patrick Le Hyaric reçoit l'intersyndicale. Prenant conscience

d'un « sujet grave et méconnu », il se déclare prêt à organiser un accès aux couloirs du Parlement Européen afin d'enclencher une action de lobbying faisant valoir le service public, la défense des usagers, l'égalité de traitement et l'emploi de haute qualité sociale. Une tribune dans un quotidien national est aussi en préparation pour début novembre 2017.

Cependant, ces actions suffisent-elles ? Les syndicats disposent-ils de réseaux politiques et de relais européens formalisés pour porter les intérêts qu'ils défendent ? Selon Claire Bordenave, en charge du 4^{ème} paquet à la fédération CGT Mines-Energie, « notre meilleure chance pourrait finalement reposer sur un désaccord entre le Parlement et le Conseil des Ministres de l'UE. A ce moment-là, la Commission Européenne devra revoir sa copie et trouver des compromis en rabattant ses prétentions initiales ». A l'intersyndicale d'orienter vers des amendements corrigeant le texte d'origine dans un sens favorable au service public, de rédiger des points de vue et de les partager... en anglais. Un autre versant de la lutte syndicale. ■

* Mise sous cocon : arrêt de centrales assorti d'un ensemble d'opérations de protection, dans la perspective d'une remise en service ultérieure.



Centrale nucléaire
de Nogent-sur-Seine dans l'Aube

Les paquets précédents

Dans les années 1990, alors que la plupart des marchés nationaux de l'énergie des pays membres sont des monopoles, l'Union Européenne décide leur ouverture progressive à la concurrence. Afin de libéraliser le marché intérieur de l'énergie, elle édicte trois ensembles de directives et de règlements dénommés « paquets ». Le 1^{er} paquet est adopté en 1996. Il libéralise le marché de l'électricité d'abord, puis celui du gaz. Le 2^{ème} paquet date de 2003 ; tous les consommateurs (entreprises au 1^{er} juillet 2004, puis particuliers au 1^{er} juillet 2007) sont libres de choisir leurs fournisseurs d'énergies.

En 2009, le 3^{ème} paquet exige la séparation des activités de production et de fourniture, de la gestion des réseaux de transport. Il crée l'Agence de Coopération des Régulateurs de l'Energie (ACER), chargée d'harmoniser le marché européen du gaz et de l'électricité.

Novlangue européenne

Directive européenne : La directive fixe des objectifs à atteindre pour tous les pays membres de l'Union dans un délai leur permettant d'adapter leur législation. Dans le 4^{ème} paquet, 4 directives devront être transposées par chaque état membre : Marché de l'électricité, Energies renouvelables, Efficacité énergétique, Performance énergétique des bâtiments.

Règlement européen : Le règlement présente un caractère obligatoire. Il est d'application directe au sein de toute l'Union. Dans le 4^{ème} paquet, 4 règlements concerneront le Marché de gros de l'électricité, le Régulateur européen, la Préparation des risques, la Gouvernance de l'Union de l'Energie.

La Gouvernance de l'Union de l'énergie procure à la Commission Européenne des moyens - plus ou moins intrusifs - de contrôle et de sanction éventuelle sur les mesures que chaque état membre met en place pour atteindre les objectifs.



La péréquation tarifaire en danger

Le 4^{ème} paquet remet en question le droit d'accéder à la même qualité d'électricité et de payer un même coût d'acheminement sur tout le territoire, quelle que soit la distance au réseau et aux moyens de production.

La Commission Européenne veut favoriser l'autoconsommation individuelle et collective (produire de l'électricité photovoltaïque sur son toit, la consommer et revendre le surplus à son voisin).

Elle entend également favoriser les « communautés énergétiques locales » entre consommateurs et producteurs, se regroupant éventuellement autour d'énergies renouvelables. Ce serait la fin de la solidarité entre régions bien et mal dotées en ressources énergétiques, entre zones urbaines denses et zones rurales ; la fin du droit à un TRV unique pour tout citoyen français. C'est aussi l'encouragement aux réseaux fermés, aux actifs de production privés, aux nouveaux acteurs tels que les agrégateurs de production et d'effacement. Autant de pratiques qui, tout en continuant à profiter de la sécurité d'alimentation du réseau national, ne payeraient pas la totalité du bénéfice qu'elles en retireraient.

Le choix politique est clair : multiplier les acteurs locaux pour limiter la maîtrise des états membres. Tarifs variables et individualisés, production et consommation gérées à la maille locale, ces nouvelles règles sont mises en œuvre au nom de l'innovation.

LES TARIFS RÉGLEMENTÉS REMIS EN CAUSE

Le Conseil d'Etat estime que les prix régulés du gaz pour plus de 5,4 millions de foyers ne sont pas conformes au droit européen.

Le 19 juillet 2017, la plus haute juridiction administrative française décidait d'annuler un décret datant de 2013 encadrant les modalités de fixation des prix réglementés du gaz. Cette décision faisait suite à la plainte de l'Association nationale des opérateurs détaillants en énergie (ANODE) regroupant Direct Energie, Eni Gas & Power France, Gaz Européen, Lampiris... La boîte de Pandore étant ouverte, Engie déposait à son tour un recours, devant le Conseil d'Etat, pour remettre en cause les tarifs réglé-

Fin immédiate des tarifs réglementés de vente et fin des tarifs sociaux d'ici 5 ans.

mentés de l'électricité. A cela s'ajoute le 4^{ème} paquet, actuellement en débat au parlement européen et qui préconise, entre

autres, la fin immédiate des tarifs réglementés de vente et la fin des tarifs sociaux d'ici 5 ans. C'est le bouquet final de la libéralisation du secteur de l'énergie en Europe qui remet en cause le service public à la française.

Qu'est-ce qu'un tarif réglementé et qui le fixe ?

La réglementation des tarifs de l'électricité et du gaz constitue un héritage historique de la loi de 1946 ayant institué le service public. Proposés par la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) aux Ministres de l'énergie et de l'économie, seuls peuvent les proposer les fournisseurs ayant une mission de service public acté par un accord entre eux et l'Etat (EDF pour

l'électricité, ENGIE pour le gaz ou les Entreprises Locales de Distribution). Quant aux offres de marché, tous les fournisseurs en proposent et ce sont eux qui fixent les prix. Depuis juillet

2007 le marché des particuliers est ouvert à la concurrence et donc les tarifs réglementés de vente (TRV) coexistent avec les prix de marché. Mais les

fournisseurs alternatifs contestent l'existence même des TRV, en exigeant leur disparition, au prétexte qu'ils fausseraient la concurrence.

En réalité, leur suppression n'aurait pour seule conséquence que de booster la concurrence sur le segment résidentiel alors qu'ils n'empêchent nullement cette dernière d'exister aujourd'hui. En effet, les fournisseurs alternatifs font des offres de marché inférieures aux TRV, de -6 à -7 % pour l'électricité et de -5 à -7 % pour le gaz. Le TRV est donc bien la référence : le supprimer conduirait inexorablement à des hausses de prix et à des conséquences négatives.

Lorsque les tarifs réglementés ont disparu pour les entreprises et les collectivités, cette disparition a entraîné des réductions drastiques d'emplois au sein des opérateurs historiques. En 10 ans de concurrence sur le segment résidentiel, les TRV représentent encore 88 % des clients pour l'électricité (27 millions de foyers) et 53 % (5,4 millions de foyers) sur les 10,7 millions d'abonnés pour le gaz.

Dans un marché ouvert, le TRV reste le seul rempart pour pro-

téger le pouvoir d'achat des consommateurs des fortes augmentations et des prix fluctuants du marché. Il s'agit d'un prix plafond pour les offres de marché proposées par les fournisseurs. En cas de disparition, ce serait alors une vraie jungle tarifaire qui satisferait d'une part les fournisseurs au détriment des usagers mais aussi et d'autre part pour

ceux qui voient dans l'augmentation des tarifs une réponse à la réduction de la consommation. En réalité, les TRV gênent les fournisseurs privés pour réaliser encore plus de profits, au détriment des foyers. Tous les pays européens ayant mis fin à leurs tarifs réglementés de l'énergie ont connu une augmentation du prix kWh de 40 à 140 %, comme

en Allemagne. Pourtant, en Europe, la précarité énergétique est grandissante et touche entre 75 et 125 millions d'Européens. Notons que le Gouvernement Britannique, qui a été l'un des premiers à libéraliser le marché, envisage aujourd'hui une loi fixant le prix plafond de l'électricité pour limiter les hausses... ■



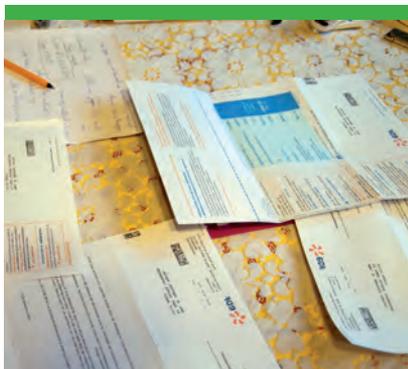
Des millions de clients perdus pour EDF et Engie

EDF a perdu 297 000 clients au 1^{er} trimestre 2017 et 286 000 au 2nd trimestre... En cumulé sur un an 1,12 millions de clients ont quitté l'entreprise depuis le 1^{er} janvier, soit plus de 100 000 par mois : le double comparé à 2016.

En 2016, avec la disparition des TRV jaunes et verts (tertiaire, industriels et collectivités), EDF a perdu 30 % de parts de marché soit 1,3 milliards d'euros de manque à gagner qui se sont traduits par des suppressions de postes et des réductions dans les dépenses de fonctionnement. Engie, a perdu quant à elle 25% de ses clients en dix ans.



photothèque EDF / Bruno Conty



Droit à l'énergie SOS Futur : une ONG à l'offensive

En cas de disparition des tarifs réglementés (TRV et tarifs sociaux d'ici 5 ans), ce serait l'augmentation des prix avec la fin d'un prix plafond pour

les offres de marché. L'Observatoire National de la Précarité Énergétique rappelle qu'une augmentation de 10 % du prix de l'énergie en France ferait basculer 423 235 ménages supplémentaires dans la précarité énergétique.

Droit à l'énergie SOS Futur a participé à la création, avec l'EPSU, d'une coalition européenne pour défendre le droit à l'énergie et la lutte contre la précarité énergétique dans le cadre du 4^{ème}

paquet. Cette coalition est composée d'ONG environnementales comme Greenpeace ou Les amis de la terre, mais également d'ONG qui luttent contre la pauvreté comme EAPN, réseau européen de lutte contre la pauvreté et Social platform, le plus grand réseau d'organisations de la société civile Y participent également, la FEANTSA, une association qui aide les sans domicile fixe, et des syndicats comme Trade Union Europe, EPSU... Ces organisations portent trois revendications devant les parlementaires européens qui seront amenés à voter le 4^{ème} paquet énergie : la reconnaissance, dans la législation de l'UE, de l'énergie à un prix abordable ; l'interdiction de la déconnexion des ménages à faible revenu et des consommateurs vulnérables ; la priorisation des ménages à faible revenu dans les initiatives de rénovation énergétique. D'ores et déjà un colloque européen est programmé le 5 décembre 2017 afin de peser dans le débat. Droit à l'énergie SOS Futur y prendra toute leur place.

UFICT - CGT 34 DU SYNDICALISME SUR MESURE

Suivi individuel, disponibilité, conseil : trois outils syndicaux

Il s'agit d'une initiative que nous organisons une fois par an, pour créer un vrai lien avec des adhérents que nous ne connaissons qu'à travers un prélèvement automatique et ce n'est pas vraiment satisfaisant, ni d'un point de vue militant, ni humainement ».

C'est Benjamin Ordon qui s'exprime. Secrétaire général du syndicat Ufict-CGT Hérault 34, il bichonne ses troupes pour mieux les conserver, en forme.

L'objet de cette réunion ? La présentation des résultats du sondage Managers Pro, avec un zoom sur la région Languedoc-Roussillon. Puis, juste avant un dîner dans une folie montpelliéraine (un petit château du XIX^{ème}), un invité, Jean-Paul Rignac, élu CGT au Conseil d'Administration d'EDF, pour aborder la situation financière de l'entreprise.

25 adhérents participent à cette rencontre. La plupart étaient inconnus de l'Ufict avant de répondre à la campagne MPro et d'indiquer leurs coordonnées. En revanche, ils ne sont pas inconnus de la CGT. En effet, il s'agit majoritairement de syndiqués de longue date, qui, par le jeu de la promotion interne, des postulations, de la mobilité fonctionnelle et/ou géographique occupent des



fonctions managériales. Ils ont la quarantaine et sont issus de l'exécution ou de la maîtrise. Aucun n'est rentré dans l'entreprise avec le statut cadre.

Une CGT active dans tous les collèges

« Ils ne se connaissent pas entre eux et sont très à l'écoute » explique Benjamin. « Ils prennent des infos mais pas la parole ». Ce constat ne vaut pas regret car notre secrétaire de syndicat et son animateur régional, autre cheville ouvrière de cette manifestation, savent bien qu'il faut du temps pour apprendre à se connaître et sortir du mutisme. D'autres thèmes de discussions, liés aux préoccupations de ces managers, et notamment leur sentiment de solitude face à une hiérarchie qui les associe trop peu aux objectifs, alimenteront

de futures rencontres et des liens encore plus chaleureux.

« C'était une réunion pour regagner des points. L'Ufict montre que la CGT s'occupe des MPro et qu'elle est capable de défendre chacun des collègues dans l'entreprise. C'est une réunion pour modifier la perception du syndicalisme CGT sur le terrain ».

De ce point de vue, le syndicat Ufict de Montpellier, très lié au syndicat général CGT, a mis au point une stratégie fondée sur le suivi individuel, la disponibilité, le conseil pour compenser la perte de repères dans certains métiers ; les RH par exemple où le turn over important de ces dernières années, allié à la mise en place de nouveaux outils numériques sans réelle formation, suscite de l'inquiétude.

« Nous ciblons les jeunes maîtrises à potentiel : ceux qui deviendront cadres » déclare Benjamin Ordon. Des chargés de projets aujourd'hui, responsables d'équipes demain. En revanche, syndiquer un cadre se révèle plus difficile. Dans ce collège, ceux qui frappent à la porte de Benjamin rencontrent des difficultés professionnelles : déroulement de carrière difficile, voire mise au placard. ■

HISTOIRE D'AVENIR

La CGT des cadres et des techniciens est une histoire riche. Retour sur le colloque du 3 octobre 2017.

René Gaudy rappelle quelques repères historiques. Si la décision de constituer une organisation CGT des cadres date du congrès fédéral de 1937, c'est que déjà émerge, dès le début du XX^{ème} siècle, différentes formes d'engagement de ces catégories. Elles vont s'associer dans diverses

organisations pour défendre leurs intérêts catégoriels mais aussi de salariés.

L'explosion sociale de 1936 et la lutte contre le fascisme suscitent un engagement de plus en plus fort des cadres et ingénieurs au côté des ouvriers. Cette volonté d'alliance se traduit par une syndicalisation de ces catégories au sein de la CGT, dans des organisations dédiées. La CGT des industries électriques et gazières est pionnière avec la décision, en 1937, de créer le Groupement National des Cadres (GNC). Second acte fort de cette fédération, la transformation du GNC, en 1964, en Union fédérale de syndicats à part entière, dotée d'une branche maîtrise et d'une branche cadre. Il s'agit de permettre aux Ingénieurs, Cadres et Techniciens de s'organiser eux-mêmes, de manière décentralisée, pour définir leurs revendications et leurs formes d'action (voir Options mars 2017).

Alain Vassaux témoigne également de cette construction syndicale au sein du secteur de l'énergie atomique depuis la création du CEA. En 1964, la CGT constitue, à l'échelle interprofessionnelle, l'Union Générale des Ingénieurs et Cadres (UGIC) qui deviendra ensuite l'UGICT en y intégrant les techniciens.

Les réalités professionnelles de l'encadrement sont particulièrement bousculées à partir des années 1980, avec l'émergence d'un management tourné de plus en plus exclusivement vers le résultat financier. Les cadres sont sommés de servir ces objectifs, au détriment des contenus professionnels et de leur éthique. Conséquence : un risque croissant d'oppositions aux autres catégories de salariés. Ce management vise à accompagner le mouvement de privatisations.

1994, c'est l'année de la privatisation d'Elf et celle du pacte charbonnier qui scelle définitivement la fin de Charbonnages de France. Les premières directives de libéralisation sont adoptées en 1996 (électricité) et 1998 (gaz).

Comment notre organisation aborde-t-elle cette période de privatisations ?

Catherine Nedelec relate les différentes actions engagées pour permettre l'expression des cadres et des techniciens. Expression à travers des initiatives spécifiques, comme l'appel de 3 000 cadres contre la privatisation d'EDF-GDF en 2002. Expression avec l'ensemble des autres salariés cette même année, lors de la journée du 3 octobre avec 80% de grévistes.

Si au début des années 2000, les directions des IEG redoublent d'effort pour convaincre l'encadrement de la nécessité de plier les entreprises aux règles du libéralisme, fin 2002, c'est un vote largement négatif parmi les cadres qui sort des urnes, lors de la consultation des salariés sur la réforme du financement du système de retraite, passage obligé vers l'ouverture du capital d'EDF-GDF.

Les efforts de l'Ufict portent également sur les

réalités vécues au quotidien par l'encadrement et sur les questions de reconnaissance du travail. La démarche de consultation des salariés compte aussi pour beaucoup dans la négociation, en 1999, d'un accord sur les 35 heures qui prend en compte la spécificité du travail de l'encadrement.

Transformations du salariat, luttes sociales et réponses syndicales

Les syndicats Ufict sont alors particulièrement actifs pour accueillir les jeunes diplômés. Ce travail syndical porte ses fruits, en syndicalisation et en droits nouveaux pour ces nouveaux embauchés. Catherine Nedelec souligne combien ces transformations riment avec de nouvelles aspirations, partagées par les cadres et les techniciens, notamment les plus jeunes : autonomie, démocratie, environnement...

La table ronde de l'après-midi est consacrée à une réflexion sur les identités professionnelles (métiers, catégories ICTAM, ouvriers et employés...) tissées au fil du temps et sur leur prise en compte par la CGT.

Claude Didry met en évidence la construction du salariat au début du XX^{ème} siècle et le rôle du droit social. Les luttes sociales et les besoins nouveaux de la production capitaliste débouchent sur l'émergence d'un système salarial régit par le code du travail, la construction d'un ensemble de garanties collectives et la mise en place des Prud'hommes. A travers les évolutions de la production, telles que les concevra le patronat, la classe

ouvrière subit davantage une transformation de ses conditions d'emploi qu'une véritable disparition. La place et le rôle de l'encadrement constitue un autre versant de ces transformations.

L'identification des cadres en tant que catégorie est aussi liée à leur statut et à leurs garanties particulières. C'est le propos d'André Jaeglé qui décrit le passage des associations professionnelles de cadres et de techniciens de la fin du XIX^{ème} siècle, à de véritables organisations syndicales confédérées. Si la CGT se montre novatrice pour accueillir ces populations à travers des organisations dédiées, le débat au sein de la CGT est souvent tumultueux sur ces questions. Ce que confirme Alain Gautheron, à travers son expérience dans les postes et les télécommunications. ■



photos Nathalie Durepaire

Claude Didry, sociologue ; Eric Thiébaud secrétaire général de l'Ufict ; Sébastien Mènesplier, secrétaire général FNME CGT

Les invités :

René Gaudy, Historien de l'IHSME,
Alain Vassaux, ancien responsable de l'Ufict de l'Energie atomique,
Marie José Kotlicki, secrétaire générale de l'Ugict,
Claude Didry, sociologue au CNRS,
Catherine Nedelec, ancienne secrétaire générale de l'Ufict,
André Jaeglé, ancien secrétaire national de l'Ugict,

Alain Gautheron, ancien secrétaire général de la CGT des postes et télécommunications.

Les débats étaient animés par **Francois Duteil**, **Philippe Lattaud** et **Eric Thiébaud**.

FIN ET... SUITE

80 ans d'âge et une belle jeunesse devant elle. A l'Ufict, c'est reparti pour 20 ans de mieux !

Evoquer un anniversaire, les 80 ans de l'Ufict, pour mieux nous projeter dans l'avenir, tel est l'objectif des rencontres qui ont jalonné 2017. Un film, un Conseil National, un colloque, des débats... rien n'a été oublié dans la panoplie des activités rappelant le passé, pour mieux comprendre le présent et agir sur l'avenir. Dernière initiative, le colloque organisé le 3 octobre dernier avec le concours de l'Institut d'Histoire Sociale (IHS) de notre fédération et de l'Ugict (Union Générale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens). Cette rencontre a braqué les projecteurs sur les identités professionnelles et leurs évolutions qui ont structuré le salariat depuis ses débuts. Afin d'être le syndicat de tous les salariés, la CGT s'est adaptée en permanence. Cette adaptation

La fédération Mines-Energie l'a fait en 1937 avec la création du Groupement National des Cadres (GNC) dans les industries électriques et gazières. Puis, en 1964, ce fut, à l'échelle interprofessionnelle, la création de l'Union Générale des Ingénieurs et Techniciens (UGIC), qui devient quelques années plus tard, l'Ugict.

Après cette période, les années soixante du XX^{ème} siècle, les transformations des entreprises et les mutations du salariat ont continué à bouleverser le terrain sur lequel nous avons construit et structuré notre syndicalisme CGT. Plus que jamais, l'Ufict doit poursuivre ses efforts pour coller aux différentes réalités professionnelles des catégories qu'elle représente et accueillir cadres, ingénieurs, chercheurs, techniciens et agents de maîtrise.

Il ne suffit pas à l'Ufict de « *bien communiquer* ». Il lui faut devenir l'organisation naturelle de ces catégories pour qu'elles se syndiquent, se structurent et définissent elles-mêmes les revendications et les modes d'action qui leur conviennent. Ce fut l'un des messages forts du dernier congrès de la fédération Mines-Energie en avril 2017 au cours duquel a été projeté notre film « 1937-2017, Ingénieurs, cadres et techniciens, le pari du syndicalisme ». Ce court métrage est désormais à la disposition de tous les syndicats sur le nouveau site Ufict pour engager des débats concernant l'enjeu du déploiement de la CGT parmi les salariés ICT.

Ce thème du déploiement et de notre structuration de demain constituait le cœur de la journée fraternelle et de réflexion organisée à Vénissieux le 1^{er} juin 2017, avec les membres du Conseil National et nos invités. Nous avons, je crois, toutes les raisons d'être confiant dans l'avenir de l'Ufict et de ses syndicats.

Eric Thiébaud, secrétaire général de l'Ufict.



a connu des hauts et des bas mais elle demeure toujours une forte préoccupation au sein de l'organisation, particulièrement pour l'encadrement et la maîtrise. De cette histoire, il faut tirer un enseignement encourageant : parce qu'elle a adopté des stratégies offensives, la CGT a été capable d'innover et d'imaginer des formes nouvelles pour inviter les différentes catégories à s'organiser dans l'action syndicale.

CHEZ NOUS AUSSI Y EN A MARRE !

#balancetonporc#

Fin septembre, 13 militants-es de la CGT CEA participaient à une formation contre les violences sexuelles commises au travail et assurée par l'AVFT (Association européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail). Des collègues grenoblois-es venaient d'être confronté-es à une situation de harcèlement sexuel et

la question de la prise en charge des victimes méritait une formation.

Autant préciser tout de suite que si les femmes (et heureusement aussi quelques hommes) étaient convaincus que oui, c'est un sujet, dans cette entreprise « modèle » qu'est le CEA, en commençant cette formation il était difficile d'occulter la réaction d'un camarade de la CGT : « *Pourquoi faire ? Je n'ai pas besoin de formation pour savoir comment me comporter dans ces situations. Gardez donc votre temps syndical pour faire de l'action dans d'autres entreprises où la violence sexiste est omniprésente, de la part de syndicalistes.* » OK! C'est dit... au CEA, il n'y aurait pas de problème et dans notre syndicat non plus ? Oh là, pas si vite !

Témoigner et agir

Lors du tour de table de présentation, les femmes délient leur langue pour évoquer des situations dont le niveau de gravité varie. Plusieurs reconnaissent avoir subi qui une agression, qui du harcèlement sexuel et toutes des agissements et propos déplacés, de cadres dirigeants du CEA, ou de la part de collègues, pour certains militants de la CGT. Le plus étonnant dans cette prise de parole, c'est la capacité de déni et d'occultation de femmes qui ont tu des événements dégradants parce qu'elles voulaient les considérer comme insignifiants. Après des années de carrière, la mémoire fait son tri. Mais est-il normal d'accepter des propos dégradants, des gestes à connotation sexuelle, des avances réitérées quotidiennement, même (ou sur-

tout) de la part de militants de la CGT ? Après cette formation riche en échanges, les participantes n'en étaient plus du tout certaines.

De retour au boulot, elles ont discuté de cette formation avec des collègues femmes et bien sûr toutes avaient beaucoup de choses à raconter. Elles ont décidé de libérer leur parole et de ne plus fermer les yeux sur les situations dont nous serions témoin.

#balancetonporc#. ■

Beaucoup
de choses
à raconter...

Mourir sous des coups

On l'imagine bien protester pour les autres, les défendre en agitant le drapeau des droits. Mais elle, qui savait forcément qu'elle avait des droits, notamment celui d'être respectée, pourquoi n'a-t-elle pas pu ou pas su se faire entendre ?

Elle s'appelait Frédérique M. Elle a été étranglée par son compagnon. Elle est morte à l'hôpital des suites de cette agression le 1^{er} août dernier. Frédérique militait à la CGT Archives à Fontainebleau, elle était élue CHSCT...

« J'ai un ours à la maison » avait-elle dit à l'un de ses camarades. Certains évoquent l'emprise que cet homme exerçait sur elle. En tout cas, dans la nuit du 28 juillet, cette emprise s'est transformée en droit de donner la mort et Frédérique est devenue entre les mains de ce type une chose qu'il a disloquée et détruite.